Rapport de la Commission des Finances au Conseil Communal relatif au budget 2025 Préavis municipal no 07/2024

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

A rencontré la Municipalité le lundi 18 novembre 2024 pour préaviser sur le budget 2025.

Elle s'est ensuite réunie à 2 reprises le 26 novembre et le 3 décembre pour étudier et échanger sur ce budget. Vu l'important déficit annoncé, elle souhaite vous faire part des remarques suivantes :

1) Administration (11)

- a) Nous sommes surpris que le boursier ne soit pas un employé communal car selon art. 44 sur le règlement sur la comptabilité des communes, il est stipulé que le boursier ne peut être une personne morale. Après renseignements pris auprès du Préfet, celuici nous indique qu'il peut délivrer des dérogations. A notre avis, le salaire de ce dernier devrait être, dans ce cas-là, comptabilisé sous « Honoraires et prestations » et non pas sous « Salaires ».
- b) Suite aux dégâts d'eau à la salle villageoise, un montant de CHF 20'000.-- est prévu pour la restauration de nos archives. Ce montant est estimé et pourrait être plus onéreux. Pour cette raison, nous proposons de le retirer du budget et nous demandons à la Municipalité de nous le présenter lorsqu'un devis précis sera établi.

2) Sports (17)

Nous apprenons que l'augmentation du loyer du FC Le Talent de CHF 1'100.-- par année est actuellement en conciliation chez le Préfet alors que les charges augmentent de 20% par rapport aux comptes 2023. Nous estimons que ce n'est pas à nos contribuables de subirent ces coûts et nous ne tolérerons plus aucune augmentation de ceux-ci. De plus, la pose d'un compteur d'eau afin de pouvoir évaluer précisément la consommation d'eau de ces terrains nous semble essentielle malgré le coût d'installation estimé entre CHF 9'000.-- et CHF 15'000.-- par la Municipalité.

3) Bâtiments communaux (35)

- a) Nous sommes surpris que la Municipalité a mandaté une gérance pour gérer les biens immobiliers de la Commune. Avec un taux du personnel à 160%, le taux d'activité des employés administratifs est déjà supérieur aux communes avoisinantes de tailles similaires.
- b) Un montant de CHF 25'000.-- prévu dans les locaux de l'ancienne poste, nous semble exagéré. Notons que ce local est loué sans cuisine et pour un loyer de CHF 450.-- par mois. Après renseignement pris auprès de la Municipalité, celle-ci se justifie par des contrôles de l'OIBT, du service de l'hygiène et une mise à jour des plans et un changement d'affectation de la surface commerciale.

4) Service de l'urbanisme (42)

Un montant de CHF 26'000.-- est prévu dans le budget concernant la modification partielle du plan d'affectation communal, à nos sens, au vu de la sensibilité de ce projet, nous proposons un amendement afin qu'il fasse l'objet d'un préavis dans les plus brefs délais.

5) Réseaux d'égouts, d'épuration (46)

Un montant de CHF 9'500.-- est prélevé du fonds de réserve alors que le solde de ladite réserve est de CHF 624.35 au 31 décembre 2023. Dans ce cas, il y'aura un compte d'avance aux financements spéciaux et la Municipalité doit faire le nécessaire pour augmenter les taxes. Nous rappelons qu'une augmentation est prévue pour l'eau mais pas pour l'épuration.

6) Protection civile (66)

Une provision de CHF 77'608.-- concernant la réserve des abris PC a été extournée par le compte de profit. Ce montant doit faire l'objet d'un remboursement à l'ORPC donc une charge du même montant a été omis. Comme confirmé par la Municipalité, cette correction fera l'objet d'un amendement.

Propositions d'amendements :

N° compte	Intitulé	Concerne	Budget	Proposition	Différence
11.318.5	Honoraires	Restauration archives	31'500	11'500.—	- 20'000
3522.314	Entretien	Local Village 1	15'000	10'000.—	- 5'000
3522.318.5	Honoraires	Local Village 1	10'000	0	- 10'000
42.318	Honoraires	PACOM	30'000	4'000.—	- 26'000
66	Pas connu	Réserve Abri PC	0	77'608.—	+ 77'608

Selon les amendements proposés, le déficit de budget s'élèverait à CHF 293'618.15.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal

- Vu le préavis municipal No 07/2024;
- Ouï le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

• De modifier le budget selon les amendements proposés, ce qui modifierait l'excédent de charge à un montant de CHF 293'618.15

St-Barthélemy, le 9 décembre 2024	
Pour la Commission des Finances :	
Daniel Morier	Basile Favre
Theres Brillet	Véronique Jaquemet
Tonino Natale	